



## **PROJET DE PROCÈS-VERBAL**

### **19<sup>e</sup> réunion du groupe de travail 4 du CCLD *Relations bilatérales de l'UE avec des pays tiers***

**Mardi 25 octobre 2016, de 09h30 à 13h00  
Hôtel Martin's Central Park (Martin's Brussels EU)  
Boulevard Charlemagne 80  
Schuman. Bruxelles**

#### **1- Bienvenue et ouverture de la réunion.**

Le Président, M. Julio Morón, souhaite la bienvenue et remercie les participants de leur présence.

La liste complète des personnes présentes est jointe en annexe au présent rapport.

#### **2- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du GT4 – Bruxelles, 11 mars 2016.**

Le procès-verbal de la réunion du GTA du 11 mars 2016 est approuvé sans commentaire additionnel.

#### **3- Approbation de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est approuvé en ajoutant au point 9 la proposition de Mme Beatrice Gorez, CFFA-CAPE, le résumé d'une étude de la Commission européenne sur la propriété des navires de la flotte européenne (en anglais, *beneficial ownership*).

#### **4- Suivi des actions en cours – thèmes et/ou documents à débattre :**

- a. Projet de lettre du CCLD à la Commission pour l'amélioration de la transparence dans l'utilisation et la répartition des fonds d'aide sectorielle dans les pays tiers.**

Mme Béatrice Gorez, CFFA-CAPE, introduit ce point de la lettre par laquelle il est exigé de la Commission que, outre des infographies avec information générale sur les accords de pêche (ce qu'elle considère comme une initiative positive), elle donne une information détaillée sur les montants investis dans l'aide sectorielle par pays et leur réalisation dans des projets concrets d'amélioration des infrastructures et de développement socioéconomique des communautés côtières des pays avec lesquels ont été conclus des accords durables de pêche.

#### **ACTION**

**Le projet de lettre, rédigé par Mme Béatrice Gorez pour améliorer la transparence des SFPAs (Autorités de protection des pêcheries marines) et fournir des informations sur l'utilisation de**



**l'aide sectorielle dans les pays tiers, sera envoyé par mail pour consultation ordinaire en vue de son adoption finale par le Comité exécutif.**

**b. Projet de note du CCLD sur les normes FiTI.**

Il est rappelé qu'il est important que le Secrétariat du CCLD dispose d'un mandat clair et explicite en vue de sa participation aux réunions sur l'initiative de transparence de la pêche FiTI.

**5- Actualisation par la DG MARE des négociations et des réunions organisées par la Commission en matière d'accords de pêche avec des pays tiers.**

- a. Océan Atlantique : Afrique occidentale**
- b. Océan Indien**
- c. Océan Pacifique**

M. Emmanuel Berck, adjoint au chef d'Unité des Accords de Pêche de la DG MARE et représentant de la CE, indique que le réseau d'accords de pêche de l'UE avec des pays tiers est consolidé et en phase ascendante et compte actuellement 14 accords (10 sur le thon et 4 mixtes). Ensuite, il donne des détails sur les nouveautés et les négociations en cours :

**Océan Pacifique**

- Iles Cook : Il s'agit d'un nouvel accord de pêche, équilibré en ce qui concerne les apports et adapté aux intérêts de la flotte. Il permettra l'accès aux zones de pêche pour 4 navires-thoniers. C'est positif pour le positionnement de l'UE dans la Commission des Pêches du Pacifique occidental et central (WPCFC) étant donné que cela lui permet de maintenir sa présence dans le Pacifique compte tenu des accords dormants en Micronésie et dans les Iles Salomon. La CE va essayer d'organiser la réunion de la Commission mixte au printemps.

**Océan Indien – Pays africains**

- Iles Maurice : l'accord expire en janvier 2017, et même s'il est considéré comme un accord modeste en termes de volume de capture, il est important pour tout un segment de la flotte de palangriers. Un accord complémentaire est envisagé dans la mesure où il y a un intérêt très fort pour ces îles de la part de l'UE, au-delà du seul accès des navires. Il y aura prochainement un deuxième cycle de négociations, mais le problème est de savoir si ces îles sont prêtes à signer l'accord aux conditions proposées par l'UE.

- Tanzanie : il y a eu un certain refroidissement et un coup de frein aux négociations. Le scénario est complexe, avec deux entités gouvernementales qui doivent se mettre d'accord sur les principes de négociations. La CE leur a concédé un délai jusqu'à la fin octobre pour qu'ils disent s'ils sont réellement intéressés à signer un accord sur le thon avec l'UE.

- Kenya : ils ont un mandat de négociation depuis le mois de juin. Ils sont intéressés par la signature d'un accord de pêche, même si aucun calendrier précis des négociations n'a encore été établi concrètement. La Commission attend plus de détails.

## Océan Atlantique : Afrique occidentale

- Maroc : la semaine dernière, une réunion très positive de la Commission mixte s'est tenue à Rabat. La question la plus compliquée consiste à définir des normes communes obligatoires pour les pourcentages minimaux et maximaux de débarquements et la commercialisation des produits de la pêche par les flottes européennes. Il est nécessaire de suivre les mécanismes de dialogue et de compréhension afin de faciliter le débarquement et les ventes. La CE est très satisfaite du niveau d'exécution de l'accord ainsi que les rapports reçus sur l'utilisation des fonds pour l'aide sectorielle dans les projets qu'elle soutient.

- Mauritanie : la réunion de la Commission mixte aura lieu en novembre et elle portera sur des sujets tels que : la création de la nouvelle catégorie pour les chalutiers qui se consacrent à des espèces démersales, sujet qui a déjà fait l'objet d'une analyse au sein du Comité scientifique commun et doit désormais se focaliser sur la définition exacte des espèces cibles, des quantités ainsi que sur la composition de la flotte. Les infrastructures se sont améliorées, en partie grâce à des projets comme MACAPEL, pour développer des infrastructures et réaliser des transbordements dans le port de Nouadhibou. La CE devra évaluer les améliorations *in situ* et étudier la manière dont le port de Las Palmas peut accroître son activité et renforcer des synergies. Un autre sujet important est l'aide sectorielle, il faut voir à quoi seront destinés ces fonds importants, car il y a plusieurs projets et il est fondamental de se mettre d'accord sur la destination desdits fonds.

- Sénégal : il a été souligné que l'accord fonctionne bien au niveau de la pêche (thon, espèces démersales, merlu noir), mais mal en ce qui concerne l'aide sectorielle, avec de nombreux retards dans le plan d'action. Il a également été ouvert une pêcherie expérimentale de 2000 tonnes pour le merlu noir qui, d'après les indications scientifiques, est une pêcherie durable et ne met pas le stock en danger.

- Cap Vert : cet accord prend de plus en plus d'importance au niveau des captures qui ont beaucoup augmenté au cours des dernières années, surtout en ce qui concerne les senneurs et les palangriers. La gestion, tout comme la coopération évoluent de manière satisfaisante. La CE s'attend à ce qu'ils appliquent le système WMS-ERS avant la fin de l'année. D'autre part, c'est en avril 2017 que prendra fin l'étude que la commission a confiée sur la situation des requins compte tenu de l'importance de cette pêcherie commerciale de requin bleu et de requin-taupe bleu.

- Guinée Bissau : il s'agit d'un accord mixte très important qui expire à la fin 2017 et dont les négociations en vue de son renouvellement débiteront en février 2017. Le niveau d'utilisation de l'accord est acceptable, pour les thonidés, les céphalopodes et les espèces démersales. Le Comité scientifique a organisé plusieurs réunions sur les stocks, réunions au cours desquelles on a souligné le bon état de la ressource crevette, mais avec des alertes organes et rouges pour les céphalopodes et les espèces démersales. Le Comité scientifique poursuivra son travail, car les données sont insuffisantes. L'Administration guinéenne s'est engagée à réaliser un nouveau plan de gestion.



- Guinée équatoriale : Il s'agit d'un accord dormant. On note des avancées en matière de lutte con la pêche INN de sorte que les voyants sont au vert.

Le ministre de la pêche est très intéressé par des négociations pour un accord de pêche avec l'UE et plusieurs réformes ont été réalisées dans le secteur de la pêche. Même si la situation est compliquée, on espère pouvoir entamer les négociations dans le courant de 2017.

- Gabon : le protocole a expiré, c'est un accord dormant. Au niveau politique, le changement de ministre a rendu plus difficile le dialogue avec ce pays et, dernièrement, les relations diplomatiques se sont refroidies bien que le contact soit maintenu par l'intermédiaire du Service d'Action extérieure de l'UE.

- Sao Tomé et Príncipe : il vient d'y avoir une réunion de la Commission mixte. Il a été souligné que cet accord prend de plus en plus d'importance. Le sujet à améliorer est celui des inspections à bord et améliorer les ressources et la capacité. Toutefois, en matière de contrôle, le système VMS a été mis en service et il fonctionne correctement. Il y a combinaison du système informatique et du système papier.

- Ghana : en vue d'un éventuel accord de pêche, une étude d'évaluation de la viabilité de l'accord a été réalisée et elle sera publiée prochainement. Ce pays est perçu comme ayant un réel intérêt à la négociation, avec de bonnes conditions et de bonnes infrastructures portuaires.

- Liberia : le protocole a cinq ans, la prochaine réunion de la Commission mixte se tiendra au printemps 2017.

## **Océan Indien**

- Seychelles : Il s'agit du principal accord thonier de la région. La réunion de la Commission mixte se tiendra prochainement même s'il n'y a pas encore de date concrète. Il est à souligner que l'aide sectorielle connaît un certain retard.

- Madagascar : il s'agit du deuxième accord thonier de la région qui inclut également la flotte palangrière et fonctionne correctement.

- Comores : c'est un accord problématique. La CE les a pré-identifiés avec « carton jaune » car comportant le risque d'être identifiés comme un pays qui ne coopère pas à la lutte contre la pêche INN. Il y a maque de contrôle sur les navires avec pavillon des Comores. Il est probable que l'accord de pêche sera suspendu en fin d'année. Cependant, il y a dialogue constant en matière de pêche de sorte que la CE s'efforcera de faire en sorte que la situation s'améliore.

- Mozambique : c'est un accord dormant, au cas où un intérêt serait exprimé, la CE reprendra le dialogue.



## Accords de l'Atlantique Nord

- Groenland : la prochaine Commission mixte est fixée au 21 novembre, l'objectif est de fixer des quotas exacts. Cet accord fonctionne bien et se fonde sur des données scientifiques. Actuellement, il y a des stocks abondants qui sont en bonne santé.

### Session de questions des personnes présentes :

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, souligne que le principe du tonnage de référence est le minimum acceptable pour chaque pays et que les opérateurs de la pêche payent par tonne. Il pense que ce n'est pas toujours utilisé et que si un maximum était fixé, en fin de compte ils finiront par payer le droit d'accès.

Concernant le Liberia, il pense qu'il a été très difficile de parvenir à un accord, même si la clause portant sur les inspections préalables à la remise de licences aurait dû être mieux rédigée. Il indique que les inspections sont très onéreuses avec une moyenne de 5.000 euros par navire. En outre, le salaire des agents de contrôle n'a pas non plus été réglé, avec des tarifs et des commissions non régulés et que certains vont même jusqu'à demander 15.000 euros. De plus, ces inspections sont les mêmes que celles qui sont effectuées par l'UE. À son avis, l'UE devrait d'abord délivrer les licences puis passer à l'inspection. La position du secteur de l'industrie en France est de ne pas avoir d'inspection avant la remise des licences.

En ce qui concerne la Mauritanie, il indique qu'il est d'accord pour qu'il y ait un pourcentage de déchargements obligatoires, mais qu'il faut faire attention aux mesures de contrôle du débarquement afin que cela ne se fasse pas au détriment des opérateurs.

D'autre part, à propos des Comores, il dit qu'il est dommage que l'aide sectorielle ne soit pas utilisée pour développer un programme d'observateurs régionaux locaux et que, de plus, le cas des thoniers européens devrait être un exemple à suivre en la matière.

Le représentant de la CE, M. Emmanuel Berck, explique que le tonnage de référence est calculé par navire et que, au niveau global, c'est un minimum. Le tonnage de référence général de l'UE sert à refléter la productivité de l'accord et le rapport de la Cour des comptes observe le niveau d'activité globale par rapport au montant total.

Concernant le Liberia, il est d'accord, on espère qu'il ne faudra pas renouveler l'accord chaque année. Quant aux conditions d'inspection, il indique qu'il a fallu les accepter pour pouvoir matérialiser l'accord. Ils ont étudié une possibilité de solution au niveau régional par le biais d'un programme régional d'observateurs.

À propos des Comores, il souligne que cela fonctionne bien au niveau de la pêche, des efforts ont été faits en matière d'aide sectorielle, mais le carton rouge servira de menace afin d'avoir une réaction positive même si cela est préjudiciable à la réputation du pays. Il nuance ses propos en disant que la lutte contre la pêche INN ne dépend pas du Ministère de la Pêche, mais de celui des Transports.

M. Michel Goujon, ORTHONGEL, demande s'il a été prévu d'entamer les négociations avec la République de Guinée.



M. Emmanuel Berck, représentant de la CE, répond qu'ils continuent d'observer l'intérêt du pays. Cependant, il n'y aurait pas de problème pour que la flotte thonière signe maintenant des accords privés puisque le carton rouge a été retiré.

Mme Beatrice Gorez, CFFA-CAPE, intervient à propos de la Guinée Bissau et souhaite remercier WWF pour son dialogue avec l'administration. Par ailleurs, en ce qui concerne le problème avec la flotte chinoise, elle soutient l'approche cohérente sur les espèces démersales.

Mme Gorez, CFFA-CAPE, se déclare opposée à un possible accord thonier avec la Guinée-Bissau en raison de la situation politique et de la corruption qui existe dans le pays. Elle souligne son inquiétude quant à l'état des ressources, en mentionnant l'accord de coopération qui existe entre un groupe sicilien de réputation douteuse et le Gouvernement de Guinée pour développer la pêche. Bien qu'il semble qu'ils ne soient pas intéressés par la pêche durable. En fait, elle pense que cela pourrait endommager l'image de l'UE.

Concernant l'aide sectorielle en général, elle estime qu'elle n'est pas efficace et souligne que le CCLD a rédigé un courrier en demandant plus de transparence dans son utilisation et en disant qu'il était opportun, en outre, de rechercher d'autres sources de financement et de l'organiser au mieux. À son avis, il y a plusieurs possibilités et il faut réfléchir à la manière de l'améliorer. Il faut également examiner de quelle manière les accords de partenariat collaborent avec l'aide sectorielle. Pour donner un exemple, en Côte d'Ivoire, il y a des groupes de femmes qui demandent des livraisons de poisson de sorte que l'on pourrait organiser une réunion avec les opérateurs concernant le débarquement du thon, ce qui conduirait à collaborer avec la fourniture, la sécurité alimentaire et le développement de l'économie locale.

Le représentant de la CE, M. Emmanuel Berck, répond, à propos de la Mauritanie, qu'ils ont demandé à l'Administration locale la publication d'autres accords de pêche avec d'autres pays pour la prochaine réunion de la Commission mixte, le tout conformément à ce qui est indiqué dans l'Initiative de Transparence de la Pêche (FITI).

Par ailleurs, il commente le thème de l'emploi des marins, en soulignant que les États côtiers sont très sensibles à cette affaire. De fait, dans certains pays, il y a plusieurs attentes pour que les marins locaux embarquent sur les navires. Sao Tomé, par exemple, insiste beaucoup sur cette question. Bien que la CE leur ait expliqué les problèmes de l'UE, ils menacent de ne pas renouveler l'accord. On demande donc aux opérateurs de pêche de faire preuve de flexibilité en donnant la priorité aux pays qui ont le plus de besoins.

À propos de la livraison de poisson à des communautés locales et à des groupes de femmes de Côte d'Ivoire, il souligne qu'il connaît leur activité. Avant la fin de l'année, ils organiseront une nouvelle réunion de la Commission mixte lors de laquelle ils débattront de cette affaire.

M. Juan Pablo Rodríguez, ANABAC, félicite la CE pour toute l'information reçue ainsi que pour les efforts réalisés par l'UE pour conclure des accords de pêche avec des pays tiers. Il souligne ce qu'il y a de positif à pouvoir compter sur 14 accords de pêche et sur l'évolution d'éventuels nouveaux accords comme celui du Ghana ou celui de Guinée Équatorial. Concernant les Comores, il indique que la situation des mesures draconiennes lui semble préoccupante pour un pays en voie de développement. Concernant la Tanzanie, il pense qu'il faudrait lui accorder une nouvelle chance, car il y a eu des changements de gouvernement. De même, il est inquiet



de la relation bilatérale de ces pays pour défendre l'application de mesures rigoureuses, par exemple, dans la lutte contre la pêche INN.

Dans les ORGP, on observe que, dans le contexte multilatéral, on n'obtient pas les résultats que l'on était en droit d'attendre. En ce qui concerne l'Océan Indien, il demande comment il est possible que, dans le contexte multilatéral, il n'y ait pas de bons résultats, mais que, en revanche, il y en ait dans les accords bilatéraux.

M. Emmanuel Berck, CE, répond qu'il y a dichotomie entre les relations bilatérales et multilatérales de l'UE dans l'Océan Indien. C'est une situation difficile, il pense qu'il faut être ferme et recherche des appuis et des alliés dans la région, car, dans le cas contraire, la CE pourrait perdre du terrain. Par exemple, la Commission de la Pêche de l'Océan Indien Sud-Occidental (SWIOFC) présente une grande importance pour le thon. Il annonce que la semaine prochaine, une réunion aura lieu à Durban dans laquelle la CE interviendra avec le statut d'observateur.

En ce qui concerne l'accès à la pêche par la flotte européenne, on nourrit des inquiétudes à propos de l'évolution du protocole des conditions minimales d'accès pour la pêche dans des pays de la SWIOFC et à propos du fait qu'il pourrait y avoir des contradictions avec les règles de la CTOI, voire un impact sur les accords de pêche bilatéraux. Actuellement, l'UE est en train d'analyser les propositions de ces pays. Par la suite, elle se coordonnera avec la France, qui est membre permanent de la SWIOFC. Étant donné qu'il s'agit de décisions contraignantes, il est très important que la CE soit présente là-bas.

D'autre part, il indique qu'ils sont conscients de l'importance qu'il y a à ce que la DG MARE développe avec la DG DEVCO une stratégie commune pour l'Océan Indien.

M. Julio Morón, OPAGAC-AGAC, demande pourquoi la DG MARE, dans les accords bilatéraux, n'inscrit pas à l'ordre du jour de chaque réunion des Commission mixtes des points qui permettraient une plus forte implication de ces États dans les ORGP et ce, afin d'obtenir l'appui des États côtiers aux propositions qui vont dans la ligne suivie par la CE comme, par exemple, l'interdiction des transbordements en mer. Il pense que la cohérence entre les accords de la CE et les normes des ORGP doit constituer une part importante des sujets à traiter dans la Commission mixte.

M. Emmanuel Berck, CE, répond qu'il y a des problèmes de portée dans le cadre de la réunion de l'accord car celui-ci est limité aux accords bilatéraux.

M. Julio Morón, OPAGC, spécifie que la CE dispose de différentes équipes qui conduisent des négociations avec divers pays. De son point de vue, les lignes et les directives politiques de base doivent être les mêmes pour tous.

## **6- Cohérence entre Politiques communautaires de Pêche et Coopération pour le Développement.**

### **a. Initiatives de la Commission de Pêche de l'Océan Indien Sud-occidental (SWIOPFC).**



M. Julio Morón, OPAGAC, introduit le sujet en soulignant sa préoccupation face à la dérive de la SWIOFC, organisme créé par la FAO qui étend son champ d'action aux pêcheries de thon et de thonidés qui en principe, correspond à la CTOI. Il demande à la Commission quel est son point de vue.

La représentante de la DG DEVCO de la Commission, Mme Isabelle Viallon, indique que l'UE a été active dans les ORGP pendant longtemps, ils savent qu'ils sont très importants pour la flotte de longue distance, mais d'autres organisations sont également importantes pour les États côtiers de régions comme l'Océan Indien, ce sont des organes complémentaires. D'une certaine manière, il y a un certain parallélisme avec l'Atlantique Nord, car dans la CPANE les États côtiers entretiennent un dialogue avec la flotte de longue distance. En même temps, les 28 pays de l'UE parlent d'harmoniser des mesures techniques au sein de l'UE. Il n'y a pas de problème s'ils veulent ajouter de la valeur et se coordonner. Il est également important d'expliquer comment travailler avec chaque organisation.

En ce qui concerne la SWIOFC, il se réjouit de voir que la DG MARE participera à la SWIOFC, en fait il est fondamental qu'il y ait un échange fluide afin de trouver des synergies d'action.

#### **b. Projet SMARTFISH : programme régional d'observateurs dans l'Océan Indien**

La représentante de la CE, Mme Isabelle Viallon, rapporte que le projet Smartfish prend fin à la fin de l'année 2017 de sorte qu'il faudrait commencer à réfléchir à un plan de travail et de suivi ainsi qu'à étudier les organisations clé à impliquer dans un éventuel « Smartfish 2 ». Du point de vue de la DG DEVCO, il faut évaluer le travail de chaque organisation. Ce n'est pas un exercice facile, mais il est nécessaire.

Concernant le Pacifique, il indique qu'il faut un meilleur dialogue bilatéral avec les États côtiers, et ce, non seulement pour les accords de pêche, mais également en ce qui concerne les sujets de marché, sanitaire et de coopération au développement, entre autres.

Il indique qu'il ne connaît pas la réunion de Durban, mais il souligne que dans les prochains mois, ils travailleront à la coopération dans l'Océan Indien dans le futur, ainsi que dans les communautés régionales telles SADEC, COMESA, IOC, en Afrique Orientale.

M. Julio Morón, OPAGAC, explique la raison, pour laquelle ils souhaitent voir ces points inclus sur l'ordre du jour : c'est dû au fait qu'il y a eu une réunion aux Seychelles pour mettre en œuvre le programme régional d'observateurs étant donné qu'il ne leur a pas été permis d'assister aux réunions de Smartfish. Il ne comprend pas pourquoi, dans le Pacifique, il ne peut pas y avoir de coopération comme celle que nous avons avec COMHAFAT. Il souligne que le CCLD pourrait grandement coopérer avec Smartfish, par exemple, pour développer les conditions minimales d'accès à la pêche de thonidés et il ne comprend pas comment, dans un projet financé par l'UE, ils ne sont pas invités et n'ont même pas le droit d'assister aux réunions.

La représentante de la CE, Mme Isabelle Viallon, indique que, à son avis, il est important que l'industrie concernée puisse assister à ce type de réunion, mais elle explique que ce sont les



États côtiers qui décident qui peut être présent et il regrette qu'ils ne comprennent pas l'importance qu'il y aurait à ce que la flotte européenne puisse être présente.

### **c. Travail de ECOWAS-UA/IBAR sur MSC/INN dans le Golfe de Guinée**

Mme Isabelle Viallon, CE, à propos de l'Afrique occidentale, indique que, en effet, la pêche est considérée comme une affaire régionale. Elle souligne qu'ils souhaitent coopérer dans le Golfe de Guinée, même si ce n'est pas un processus facile ; en ce moment, ils sont en train d'identifier ce qu'ils ont à faire. L'idée est de commencer à débattre de la coopération régionale au niveau politique.

Elle souligne la collaboration fructueuse en la DG DEVCO, la DG MARE et l'EFCA afin de résoudre les problèmes posés par la lutte contre la pêche INN, en collaboration avec les organisations de pêche sous-régionales de la zone. L'idée est de connaître les problèmes auxquels sont confrontés les pays côtiers, de les identifier et de travailler avec l'appui institutionnel conjoint c'est une nouvelle approche qui sera encore développée en 2017 avec un projet en préparation.

Autre composante : celle qui se fonde sur la durabilité des ressources. Il faut présenter des propositions concrètes, de fait on souhaite financer trois ou quatre projets pilote en vue de réaliser un plan de gestion pour les deux ou trois espèces les plus importantes de la région. Il faut travailler avec ECOWAS et l'Union africaine pour sa couverture institutionnelle en tant qu'interlocuteur au niveau régional et politique. En outre, il y a des contacts fréquents avec la Banque Mondiale.

Mme Beatrice Gorez, CFFA-CAPE, pose une question sur les projets pilote. Bien qu'elle pense qu'il s'agit d'une bonne idée, elle souligne que, dans cette zone de l'Afrique, il est fondamental de se centrer sur les petits pélagiques comme la sardinelle. Cependant elle ne note que peu d'avancées au niveau politique. En ce qui concerne la capacité de pêche, il lui semble fondamental de débattre avec les pays ACP. Une plateforme de dialogue pourrait être créée autour des SFPA. Il lui semble très important d'améliorer la transparence et de faire connaître l'impact des activités de la flotte chinoise dans la région.

### **7- Stratégie de l'UE pour l'amélioration de la gouvernance internationale dans la gestion de la pêche : participation aux ORGP.**

Le Directeur de l'Unité B de la DG MARE et représentant de la CE, M. Stefan Depypere, souligne l'importance du CCLD pour la commission dans cette question en tant qu'organe représentatif de la flotte longue distance qui opère dans les eaux internationales et dans les eaux de pays tiers. L'UE souhaite une meilleure gouvernance et pour cela il est nécessaire d'avoir un processus d'intégration dans lequel tous les États membres et les acteurs de l'UE soutiennent inconditionnellement cette initiative, qu'ils soient pleinement conscients de l'importance d'une bonne gouvernance internationale. Il rappelle que l'UE a été un leader ou un référent dans ce domaine par comparaison à d'autres acteurs mondiaux qui ont hésité beaucoup plus au niveau de leurs politiques ou du domaine d'application comme cela peut être le cas des États-Unis, Japon, Chine ou Canada.



Il souligne l'importance du travail des organisations internationales comme la FAO, le ORGP et les accords de pêche durables avec les pays tiers (SFPA), ainsi que la stratégie européenne de lutte contre la pêche INN, en soulignant la coopération et le dialogue avec les pays tiers comme outils fondamentaux afin d'atteindre des objectifs concrets.

Dans le cadre de la politique commerciale, il souligne l'Agenda de développement de Doha de l'OMC qui est très ambitieux, avec un groupe de négociateurs pour définir des normes communes sur des affaires comme les subventions à la pêche ou les politiques de la concurrence et anti-dumping. Les négociations sont en cours et se poursuivront à Genève, avec une approche préférentielle pour les pays en voie de développement. En outre, on ébattra de questions comme la non-augmentation de la capacité de pêche au niveau mondial et la reconnaissance de la légitimité des pays tiers à développer leur pêche à des conditions qui indiquent la capacité pour pêcher dans leur ZEE, zones, navires, etc.

Au sein de l'UE, il est nécessaire que tous les pays et les institutions communautaires soient convaincus que la gouvernance internationale est une bonne idée et doit se renforcer. En outre, il y a un engagement des pays comme les USA, le Canada, le Japon, la Chine, le Brésil et l'Afrique. Les idées de base sont l'amélioration de la gestion et le suivi des mers au niveau mondial, ainsi que le débat sur la pêche INN.

La Commission espère qu'une Communication sera publiée à la mi-novembre sur la Gouvernance des Mers et des Océans, incluant un plan d'action ou de travail. De même, l'UE accueillera la Conférence « Our Oceans » à Malte à la suite des réunions qui ont déjà eu lieu à Washington et au Chili.

Il souligne que la structure interne de la DG MARE a été modifiée et qu'il a été donné une plus grande importance et un plus grand poids à la gouvernance et à la dimension extérieure de la PCP. Par ailleurs, il souligne le travail du service d'action extérieur de l'UE (EEAS) pour l'assistance et la préparation des ORGP et la coordination avec du personnel de la DG DEVCO lors de l'application des mesures du ressort de l'État du Port de la FAO (PSMA) et des accords de pêche avec des pays tiers afin d'avoir une meilleure cohérence au niveau de la coopération financière dans ces pays.

**Le Président remercie M. Depypere pour sa présentation et donne la parole aux personnes présentes :**

M. Julio Morón, OPAGC, pose une question sur la cohérence de la gouvernance en soulignant que l'on a toujours demandé une plus forte coopération et coordination de la DG MARE avec la DG DEVCO et la DG TRADE. Cependant, vu que la DG MARE va modifier sa structure, il s'inquiète du fait que la réduction de personnel de la CE pourrait avoir une influence négative sur la gouvernance.

M. Björn Stockhausen, Seas at Risk, est d'accord avec les commentaires de M. Morón, il signale l'importance du fait que, souvent, il y a des difficultés pour parvenir à un accord dans les ORGP, par exemple dans la CPANE, avec les critères d'assignation. Il demande si la CE va



continuer à jouer un rôle de leader pour les décisions critiques et demande des études de fonctionnement.

Le représentant de la CE, M. Stefan Depypere, répond que, en ce qui concerne le personnel de la DG MARE, il sait qu'il est important d'avoir des effectifs suffisants. Cependant, il est convaincu que la clé est dans la productivité et l'on essaiera d'éviter des chevauchements des tâches du personnel et d'améliorer l'organisation interne et la coordination.

Concernant la CPANE, il indique que l'étude d'évaluation de son fonctionnement est très importante comme exemple de bonne gouvernance ; il est conscient que ces études sont très importantes pour évaluer le fonctionnement des ORGP tout comme elles ont également été réalisées pour l'ICCAT. Concernant les critères d'assignation de la CPANE, c'est une affaire complexe qui demandera beaucoup de temps.

M. Björn Stockhausen, Seas at Risk, nuance en disant que les termes de référence ont été décidés pour réaliser l'étude d'évaluation de la CPANE, mais qu'il manque encore certains aspects d'exécution comme l'arbitrage. Il pense que l'UE doit rechercher des alliés.

M. Raúl García, WWF, remercie M. Depypere pour sa présentation. Il souligne que des sujets comme la pêche illégale prennent de plus en plus d'importance, mais il estime que la pêche illégale est un défaut de gouvernance en soi. La CE a une approche ferme de cette question, mais d'autres pays de marché, comme les USA, n'ont pas la même ambition. La CE est l'une des rares puissances qui voit clairement le caractère vital de la bonne gouvernance des pêcheries. À son avis, c'est une politique qui concerne plusieurs DG. Il estime qu'il est très important que le CCLD établisse un calendrier en commun avec la CE afin de coordonner les agendas et les événements.

M. García souligne que le CCLD possède des atouts et des outils dont on peut profiter pour sensibiliser et diffuser l'importance d'une bonne gouvernance parmi les principaux acteurs (stakeholders) de la PCP et le grand public.

Mme Beatrice Gorez, CFFA-CAPE, fait état de son inquiétude concernant le travail de la Commission et la nécessité de coordination entre la gouvernance des océans et la croissance bleue. Il est nécessaire que la pêche soit maintenue comme l'une des priorités de ces politiques et il ne faut pas penser uniquement à d'autres usages ou à d'autres activités économiques de la mer comme l'exploitation pétrolière ou gazière, par exemple.

Le représentant de la CE, M. Stefan Depypere répond qu'ils espèrent mobiliser toutes les ressources dont ils disposent et, pour certains sujets, ils espèrent compter sur le CCLD. Il souligne la Conférence « Our Oceans » qui aura lieu au mois d'octobre à Malte, en demandant des idées et des engagements spécifiques à intégrer dans son programme.

Concernant la coordination entre la gouvernance océanique et la croissance bleue, il estime qu'il y a un peu de concurrence en ce qui concerne les objectifs. L'importance des questions halieutiques dans la croissance bleue varie selon les régions ou les zones maritimes. Dans l'Arctique, par exemple, on est principalement préoccupé par le transport et les exploitations pétrolières.



M. Juan Manuel Trujillo, ITF, indique que, même s'il est d'accord avec les arguments qui ont été exposés jusqu'à présent, il est très préoccupé par un travail décent, dans la mesure où les violations des droits des travailleurs vont souvent de pair avec la pêche illicite. Il estime très positif le fait de travailler davantage avec le Parlement européen et la Commission pour atténuer les effets dommageables pour l'environnement, pour l'économie et pour les droits du travail et les droits sociaux. Il pense que la CE doit profiter de la participation aux organisations internationales pour influencer sur le reste du monde grâce à ses politiques des droits du travail. Il demande que l'on prenne plus en compte les avis du CCLD et les conditions minimales fixées par l'OMI et l'OIT, entre autres.

Le représentant de la CE, M. Stefan Depypere, est d'accord pour dire que le respect du droit des travailleurs. Les SFPA continueront de travailler sur ce thème en introduisant des clauses spécifiques qui incluront des thèmes d'immigration. De fait, il pense que le développement des pays tiers contribuerait à créer des emplois et à enraciner la population.

M. Julio Morón, OPAGAC, pose une question sur le degré et le type de collaboration demandé par la Commission au CCLD en indiquant que nous avons des initiatives en cours comme, par exemple, la coopération avec la COMHAFAT, le programme régional d'observateurs pour les pêcheries de thonidés et le programme des inspections dans les ports des pays de la façade atlantique africaine. Le tout dans l'objectif d'aider sur des sujets comme la lutte contre la pêche illégale ou l'application effective de l'Accord FAO sur les mesures du ressort de l'État du Port aux pays de la COMHAFAT, en servant de référence et de véhicule important pour matérialiser la collaboration. En outre, il indique que l'on veut faire la même chose dans l'Océan Indien, mais il y a des réticences sur des projets comme Smartfish dans la mesure où les coordinateurs ne leur ont pas permis d'assister aux réunions d'un projet financé par l'UE. D'autre part, il pense que le CCLD peut présenter des initiatives concrètes pour la Conférence « Our Oceans » en octobre à Malte.

Le représentant de la CE, M. Stefan Depypere, indique qu'ils sont contents du travail de la COMHAFAT et les encourage à examiner la possibilité de collaborer avec la DG DEVCO qui dispose de financement pour lutter contre la pêche INN. Il indique que, à cet égard, un projet pilote de la DG DEVCO a été réalisé à l'été dans le Golfe de Guinée, en collaboration avec la CRSP et l'EFCA avec une campagne conjointe des inspections en mer. Il souligne que l'Océan Indien doit faire un gros effort, car il s'agit d'une zone où il est très compliqué de travailler.

M. Michel Goujon, ORHONGEL, souligne qu'il est fondamental de promouvoir un contrôle plus strict, mais qui devra être réalisé conformément à la réglementation internationale, qui garantisse la sécurité et qui ne permette pas des retours au port injustifiés. En outre, il estime fondamental que la gestion des pêcheries reste sous contrôle des ORGP et ne se dilue pas dans d'autres organisations internationales.

Le représentant de la CE, M. Stefan Depypere, comprend les préoccupations relatives à la sécurité juridique et à l'application égalitaire des normes de contrôle en considérant fondamental de communiquer à la CE tout type d'incident qui se produirait. Il est d'accord sur le fait qu'il faut avoir des règles très concrètes et spécifiques, en surveillant tous les aspects. Enfin, il est d'accord sur le fait qu'il faut rester attentif et éviter des approches contradictoires ou sélectives des normes de gestion de la pêche de la part d'organisations internationales, comme l'ONU avec le processus BBNJ (*biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale*), ainsi que des interférences avec les normes et les procédures des ORGP.



**Action :**

**Le CCLD apportera des idées et des contributions, tant à la Communication de la Commission sur la Gouvernance internationale des Mers et des Océans (publication prévue pour fin novembre) qu'à la Conférence « Our Oceans » à Malte en octobre 2017.**

**8- Collaboration entre le CCLD et ATLAFCO/COMHAFAT : Plan de Travail.**

**a. Suivi des Recommandations du Séminaire sur les SFPA (Al Jadida, 2-3 juin)**

Alexandre présente un rapport sur le Séminaire qui s'est tenu à l'été, à Al Jadida, sur les accords de pêche durable de l'UE avec les pays africains de la zone COMHAFAT. Il signale que l'on continuera de travailler avec COMHAFAT pour développer les priorités de travail communes en vertu des dispositions du protocole d'accord (mou) signé entre deux organisations avec des actions conjointes en matière de lutte contre la pêche INN, l'application du PSMA, l'utilisation de l'aide sectorielle et l'amélioration de la transparence des accords de pêche ou la participation aux ORGP. Il rappelle que la DG MARE a financé cette année deux séminaires de la COMHAFAT qui ont eu des résultats très positifs et il espère que l'engagement de l'UE se poursuive à l'avenir.

De même, il annonce que l'étude de viabilité de la COMHAFAT pour la mise en œuvre d'un programme régional d'observateurs en mer sera présentée en fin d'année. Il est prévu que le contenu de ladite étude soit divulgué lors de la réunion de coordination annuelle entre le CCLD et la COMHAFAT que l'on envisage d'organiser au début 2017 au siège de l'EFCA à Vigo, réunion à laquelle seront invités des représentants de l'EFCA elle-même, la DG MARE et la DG DEVCO.

**b. Calendrier des réunions de la COMHAFAT**

**Action :**

**Une réunion annuelle de coordination sera convoquée entre le CCLD et ATLAFCO-COMHAFAT au début de 2017 à Vigo pour réaliser un suivi commun de l'exécution des actions convenues lors des séminaires organisés par ATLAFCO et financés par l'UE, ainsi que pour identifier des domaines de travail commun prioritaires et concilier réunions et agendas. On envisagera la possibilité de relier ce suivi à des initiatives comme des séminaires sur la pêche INN ou avec des présentations devant les agences ou des institutions européennes importantes (EFCA, DG DEVCO...).**

**c. Actions de Coordination entre l'UE et la COMHAFAT**

Mme Beatrice Gorez, CFFA-CAPE, suggère de créer un groupe de travail entre l'UE et la COMHAFAT, afin que cet organisme se focalise sur des projets concrets de la CE.



Mme Gunilla Greig, Swedish Agency for Marine and Water Management, rapport que la Suède souhaite travailler au développement et à la coopération de la stratégie régionale de l'Afrique subsaharienne. En outre, elle présente également un rapport relatif à une étude sur l'égalité de genre dans les SFPA, à propos de laquelle elle pourra nous fournir plus d'informations lors des prochaines réunions.

#### **9- Divers.**

Mme Beatrice Gorez, CFFA-CAPE, demande si la flotte extérieure de longue distance sera également incluse dans l'étude demandée par la CE sur l'appartenance des navires de pêche à des entreprises et à des armateurs (beneficial ownership).

Le représentant de la CE, M. Emmanuel Berck, répond par l'affirmative, en indiquant qu'il est probable que l'étude commence en janvier et prend fin en 2017. Dès que les résultats seront disponibles, il y aura une communication officielle.

#### **10- Lieu et date de la prochaine réunion du GT4.**

Il est décidé que la prochaine réunion aura lieu à Bruxelles en mars ou en avril. Le Secrétariat communiquera les dates qui convenaient le mieux à tous.

**La réunion est close à 13h15**



## **ANNEXE I. LISTE DE PARTICIPANTS**

**Groupe de Travail 4 du LDAC**

**Bruxelles, le 25 octobre 2016**

### MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Julio Morón.OPAGAC
2. Erik Olsen.Living Sea
3. Sandra Sanmartin.EBCD
4. Juan Manuel Trujillo.ETF
5. Beatrice Gorez.CFFA-CAPE
6. Rocío Suárez.EBCD
7. Raúl García.WWF
8. Katarina Sipic.CONXEMAR
9. Irene Vidal .EJF
10. Juan Pablo Rodríguez.ANABAC
11. Edelmiro Ulloa Anapa / Anamer / Acemix / Agarba
12. Mercedes Rodríguez. OPP-Lugo
13. Marta Llopis.CONXEMAR
14. Raúl García. WWF
15. Mireille Thon.WWF
16. Björn Stockhausen.Seas at Risk
17. Michel Goujon. ORTHONGEL

### OBSERVATEURS

18. Stefaan Depypere.EC
19. Emmanuel Berck EC(SFPAs) proposal on the management of the external fleet.
20. Jurate Smalskyte.EC
21. Isabelle Viallon. EC (MARE-DEVCO Regional Projects) ECOWAS and SWIOPFS
22. Jesús Iborra. PE
23. Daniel Voces.EUROPECHE
24. Konstantino Kalamantis.PE